



**CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN
PROCÈS-VERBAL**

**Lundi 20 mars 2023
à 19h00 à la Salle du Grand Conseil - Lausanne
Présidence : Mme Lara Dizerens**

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres
3. Election de la nouvelle secrétaire
4. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022
5. Approbation de l'Ordre du jour
6. Communications de la Présidente du Conseil Général
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis municipal n°1/2023 – demande de crédit – place de loisirs
9. Propositions individuelles et divers
10. Agape

Le technicien de la société Sonomix prend la parole afin d'expliquer le fonctionnement des options techniques de la Grande salle pour la prise de parole, le vote, puis procède à un vote test.

Mme Lara Dizerens, Présidente, souhaite à tous une cordiale bienvenue à ce premier Conseil de l'année, dans ce lieu unique, s'engage à mener les débats au mieux, à être la plus claire possible et à faire en sorte que le Conseil se passe sous les meilleurs auspices. Elle rappelle le serment sous lequel se tiennent tous les Conseillers et invite chacun à agir dans l'intérêt commun de tous les habitants du village d'Allaman représentés par cette Assemblée.

1. Appel – (au moyen du vote électronique) :

Sont présent(e)s : Frédéric Baumgartner, Marthe Cauderay, Stéphanie Chamberot-Tognet-Bruchet, Frédéric Clerc, Marine Compondu, Michel Cornaz, Marie-Françoise Croutaz, Olivier Croutaz, Xavier Croutaz, Joseph Da Silva, Lara Dizerens, Christian Dubey, Michel Erb, Alain-Paul Gilson, Carole Gilson, Claudia Guex, Sébastien Hassler, Marie Joliecoeur Clerc, Adrien Martin, Marcela Martin, Corinne Pomport, François Pomport, Naïa Pomport, Denise Rey, Olivier Rey, Vladimir Sanz, Corinne Schär, Huguette Scherz, Gisèle Sonnard, François Theintz, Sylvie Theintz, Pia Catia Vonlanthen, Sandrine Verardo, Xavier Wallenburg et Océane Schaub (assermentation).

Sont excusé(e)s : Charline Bailly, Joëlle Dubey, Guy Marmet, Charles Nappetz, Sandrine Nappetz, Ibrahim Obeida, Pina Giuseppina Principe, Rose Raton, Léa Verardo, Matilde Verardo, Quentin Vontobel.

Sont absent(e)s : Jacques De Siebenthal, Katia Etter, Frédéric Giavina, Daniel Jaquet, L'appel confirme la présence de 34 membres actuels du Conseil, sur un total de 49. Le quorum est donc atteint et le Conseil peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Assermentation d'un nouveau membre

Mme Océane Schaub se présente pour être assermentée. Après présentation et lecture du serment à l'article 9 de la loi sur les Communes par la Présidente, Mme Schaub est officiellement assermentée sous les applaudissements.

3. Élection de la nouvelle secrétaire

Mme Lara Dizerens, Présidente, informe le Conseil que M. Pinto, ancien secrétaire du Conseil, a été obligé de poser sa démission en raison d'un déménagement professionnel à l'étranger. Mme Fanny Gantin, secrétaire remplaçante pour ce soir, est invitée à se présenter en quelques mots. Après plusieurs entretiens et études de dossiers, le Bureau du Conseil présente deux candidates qui prennent chacune la parole brièvement pour se présenter devant l'Assemblée.

Mme Laurianne Mennetret - Mme Christine Hugi

Il est répondu à M. Jose Da Silva qu'il suffit de ne pas voter pour signifier une abstention.

Vote (à huis clos) sans affichage des votes individuels à l'écran

Mme Lauriane Mennetret est élue par 21 voix contre 6, 7 abstentions.

4. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022

Le procès-verbal tel que présenté est accepté à la majorité (5 abstentions).

5. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à la majorité (1 abstention).

6. Communications de la Présidente du Conseil général

Mme Lara Dizerens, Présidente, remercie la secrétaire remplaçante de son soutien ce soir et tous les membres de l'Assemblée pour leur présence et leur confiance. Une agape aura lieu à la suite de la séance, à l'étage inférieur, et les horaires du bus retour sur Allaman annoncés. Les deux candidates au poste de secrétaire du Conseil sont conviées à cette agape si elles le souhaitent.

7. Communications de la Municipalité

M. Patrick Hassler, Syndic, administration générale, urbanisme & constructions, police & sécurité

M. le Syndic remercie Mme la Présidente pour l'organisation de cette séance extramuros dans ce lieu extraordinaire que sont les locaux du Parlement vaudois et demande son applaudissement. Afin d'éviter tout malentendu, la Municipalité a demandé un avis de droit à la Direction des Affaires Communales et Droits Politiques pour savoir quels étaient les préavis traitables extramuros : il n'y a aucune restriction.

Le Parlement en quelques dates

2002 : nuit du 13 au 14 mai : incendie qui a détruit l'ensemble du bâtiment pendant sa restauration extérieure.

2007 : lancement du concours d'architecture.

2009 juin : publication du projet lauréat : « Rosebud » des architectes lausannois de l'Atelier Cube, associés au cabinet d'architectes Catalan Bonnel & Gil.

2012 février : réception du permis de construire.

2012 juin : le Grand Conseil adopte le crédit d'ouvrage relatif.

2012 juillet : retournement de situation après la récolte de 16'000 signatures pour un référendum qui s'appelait « non au toit » puisque le projet ne plaisait pas tel qu'il était prévu et avait été mis à l'enquête publique. Ce recours n'a toutefois pas été porté au vote populaire puisque le projet a été modifié.

2012 novembre : le Grand Conseil accepte un nouveau crédit d'ouvrage pour le projet modifié.

2013 novembre : délivrance des autorisations complémentaires dues aux modifications du projet

2013 octobre : découverte d'une peinture murale du XIV^{ème} siècle entraînant une nouvelle modification du projet.

2014 mars 24 : démarrage des travaux et pose de la première pierre. Les recherches archéologiques se révèlent exceptionnelles sur les lieux.

2015 février : les travaux de constructions commencent et sont menés bon train.

2016 avril : pose de la charpente et mis hors d'eau du bâtiment. Le toit a une hauteur de quinze mètres, il comprend un atrium vitré qui laisse entrer la lumière et son concept joue un rôle de régulateur thermique. Le bois utilisé dans la charpente du parlement cantonal a obtenu sa certification d'origine attribuée par la filière suisse du bois, c'est-à-dire que 80% au moins des cent nonante cinq tonnes mis en œuvre sont d'origine autochtone et que la part réalisée en Suisse atteint au moins 60% de la valeur totale de l'objet.

2017 avril 14 : inauguration officielle avec cent cinquante députés lors de leur premier siège. Coïncidence, le 1^{er} avril 1803 correspond à la date de la fondation du Canton de Vaud et la première réunion des cent huitante élus à l'Hôtel de Ville de Lausanne.

Plan d'affectation communal (PAcom)

Dernières démarches réalisées depuis la séance du 5 décembre 2022 :

21 janvier 2023 : séance de pondération avec la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) avec M. Colin Compondu, notre bureau mandataire et le Syndic pendant laquelle ont été revendiquées toutes sortes de droits perdus par le PACom suite à l'entrée en vigueur de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), suite à la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les modifications apportées au Plan Directeur Cantonal. Malheureusement les propos sont restés vains et le projet tel que soumis à l'examen préalable va aller jusqu'à la prochaine étape qui est l'enquête publique prévue du 3 mai au 2 juin 2023 (dès le 2 mai les documents seront en ligne sur le site de la Commune et disponibles en format papier au bureau du Greffe). Il va y avoir la restitution de la démarche informative et participative dans le courant de cette semaine et une séance avec les propriétaires impactés a eu lieu.

13 mars 2023 : la Municipalité a approuvé le Plan d'Affectation Communal.

4 mai 2023 – 19h00 : séance publique de présentation du contenu de ce projet à la Grande Salle.

Les deux interventions pertinentes lors de notre dernière séance du Conseil auraient eu tout leur sens avant le dépôt du projet à l'examen préalable, moment auquel la démarche informative et participative doit se dérouler. Cet examen préalable par les services cantonaux a débuté en juin 2021, s'est terminé en mars-avril 2022 et a mobilisé de nombreux services cantonaux. Il a révélé un manquement dans la démarche informative et participative raison pour laquelle cette démarche a eu lieu fin 2022 et se termine ces prochains jours.

Pour mémoire, voici un rappel des coûts de cette aventure : préavis 2008 CHF 149'000.- HT, préavis 2/2015 CHF 120'000.- HT, préavis 8/2020 160'000.- TTC. La Commune a réalisé une dépense supérieure à CHF 430'000.- pour ce dossier de PACom. Une convention de subventionnement a été mise en place en avril 2021 entre la DGTL et la Commune et prévoit une participation de 40% pour certaines prestations de notre mandataire. Elle atteint au total environ CHF 50'000.- pour autant que la procédure judiciaire s'élève à CHF 37'700.-.

Container du Port à sec

En 2020 un container a été posé sur la parcelle communale inconstructible sans enquête publique et un bail commercial, y compris une place de 117m², a été établi pour cinq ans pour un montant de CHF 800.- par année.

En juin 2021, une enquête publique de régularisation a fait l'objet de nombreuses oppositions : la Municipalité a donc refusé le permis de construire. Ce refus a été contesté par le locataire, son recours a été rejeté par la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public).

Le droit du bail impose le maintien de ce container. Des séances auprès de la Commission de conciliation ont eu lieu ces derniers temps, des solutions sont à l'étude et le bail est résilié pour le 31 décembre 2024.

Rapport d'expertise travaux de la Grande Salle

Le rapport a mis en évidence plusieurs points comme le non-respect du concept de protection incendie : on cherche des solutions pour « sauver les meubles » avec un spécialiste, un ingénieur et l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance). Il relève aussi l'absence du plan d'exécution, des appels d'offres lacunaires voire inexistant dans certains domaines ainsi que des manquements au niveau de la gestion du dossier de construction. Divers défauts de constructions et des avis de défauts ont été adressés aux divers intervenants concernés.

Nouveau projet IKEA

IKEA souhaite déplacer son dépôt afin de le lier à son bâtiment principal. Si c'est accepté, le client pourra tout faire depuis le parking existant. Ce projet entraîne la modification du domaine public car la route devra contourner le futur dépôt. Cette modification du domaine public sera prise en charge intégralement par la société IKEA, les aménagements se feront sur des parcelles appartenant à IKEA, en supprimant environ deux cent trente places de parking dédiées aux

employés. Actuellement IKEA cherche des solutions et un plan de mobilité pour encourager son personnel à utiliser les transports publics, notamment la gare toute proche.

Projet d'interface gare d'Allaman

Nous continuons à travailler sur le projet d'interface voyageurs de la gare d'Allaman pour améliorer l'accessibilité de cette dernière notamment au niveau des lignes de bus. Il y a cinq à six lignes de bus qui transitent à la gare et les quais doivent être aménagés pour répondre aux normes en vigueur. Ce projet est mené en partenariat avec la Commune d'Aubonne, avec l'aide de la DGMR dans l'organisation de cette étude (Direction Générale de la Mobilité et des Routes).

Visite annuelle de la Préfecture

La visite annuel de M. le Préfet a eu lieu le 9 mars dernier, au même titre qu'il visite les cinquante-six Communes du District. A cette occasion il examine les registres du Conseil général, du Greffe, de la Bourse et du Contrôle des Habitants. La Municipalité incorpore a été entendue à cet effet.

Mme Evelyne Erb – vice-Syndique, communication – relations publiques, domaines & espaces verts

Port et plage

Le maintien des tables de pique-nique (demande est en cours depuis plus d'une année) a été accordé à la condition d'enlever les grilles et les tapis alvéolés, ce qui a été fait. Les deux bancs dans un état déplorable sur la plage n'ont pas été répertoriés non plus. La même procédure doit donc être suivie, la mise à l'enquête publique a déjà été faite, en espérant que le dossier sera validé avant la belle saison pour pouvoir offrir des bancs un peu plus décents.

Au port des Bataux, des travaux de dragage ont eu lieu, ainsi que l'installation de nouvelles attaches, de bouées, et il y a des projets de nouveaux pontons d'amarrage. Pendant les travaux de dragage, le chef du chantier a dit que l'eau était d'assez bonne qualité mais aussi qu'il n'a jamais sorti autant de bouteilles d'un port.

Forêts

Le passage à côté de la maison du garde des CFF paraissait un peu mal famé, avec des voitures pleines qui ne roulaient plus depuis longtemps, des panneaux de promenade arrachés... Tout a été nettoyé à la demande des CFF qui sont propriétaires, la circulation peut se faire à nouveau avec un peu plus de sécurité.

Au tombeau Mayor, des appareils assez conséquent ont du intervenir en raison d'un risque d'effondrement du toit sur lequel s'appuyaient certains arbres (des chênes et un tilleul) qui ont été enlevés. Par chance les travaux ont eu lieu avant les deux récents épisodes de bise noire. Il ne reste plus qu'à brosser le toit couvert de mousse pour lui rendre un aspect plus convenable.

Gravière Lecoultre

Des murets sont tombés sous la pression des pierres qui sont dans la carrière. La distance entre ces murets et l'Aubonne est courte et le chemin pentu, donc des pierres se sont éboulées sur le chemin qui est dangereux du fait de l'érosion de ce cours d'eau. L'Etat a été contacté, le dossier traîne depuis 1999, 2005, 2012 et on a maintenant remis ça sur le métier avec un délai à la fin de l'année pour nettoyer et enlever ce qui doit l'être, retirer les tas de cailloux, remettre en état et replanter.

Nouveau chemin de randonnée dessiné le long de l'Aubonne en raison de l'érosion et du manque de sécurité en cas de crue sur le parcours actuel. Nous avons fait une convention mais comme il manque toujours une signature et que la saison de la randonnée approche, Vaud Rando a décidé de baliser un cheminement différent : contournement sous le Château, descente au niveau du restaurant « Au chasseur » puis cheminement le long du cimetière et trottoir jusqu'au lac. Ce chemin ne permet pas de rester sur un terrain naturel tout du long ce pourquoi, dès que nous aurons la signature manquante, le projet dormant sera réactivé. Actuellement toutes les

personnes qui se promènent le long des kiwis, au bord de l'Aubonne, le font à leurs risques et périls.

ALFA (Association de la ligne fortifiée de l'Aubonne)

Une Assemblée Générale a eu lieu le 18 janvier pour officiellement créer cette association. C'est M. Denis Eric Scherz qui représente la Commune et toute la Municipalité le remercie et reconnaît ses compétences avec la ligne fortifiée de la Promenthouse où il exerce déjà comme guide notamment. L'idée est d'identifier tout ce qu'il y a, puis se grever sur le projet « au fil de l'Aubonne » en proposant des visites de cette ligne fortifiée, et ce pour permettre d'étoffer l'offre touristique régionale. M. Scherz a d'ores et déjà trouvé des choses datant de la deuxième guerre mondiale dans nos archives.

Film

En 2021, une équipe de cinéastes est venue filmer divers lieux dans la Commune et, pour remercier cette dernière d'avoir fait le nécessaire, ils proposent une diffusion privée dédiée aux habitants d'Allaman mercredi 5 avril à 17h45 au cinéma Rex à Aubonne. Vous pouvez contacter nos secrétaires municipales pour les réservations. Ce n'est pas un film destiné au public très jeune, mais plutôt un film philosophique sur « trouver sa place dans le monde » et il dure 1h15. Vous pourrez y reconnaître nos lieux et même nos pêcheurs.

Manifestations

Séance de présentation publique du PACom à la Grande Salle, jeudi 4 mai à 19h00

Cet été, la Goujonnette (vendredi 28 juillet) et la fête nationale (lundi 31 juillet) seront organisées en bord de plage.

La sortie des aînés aura lieu le mercredi 4 octobre, à confirmer.

M. Colin Compondu – Municipal, finances, bâtiments, énergie et environnement

Renouvellement d'emprunt

L'emprunt de 2013 pour financer les travaux de la petite école est arrivé à échéance au 10 avril dernier. CHF 800'000.- ont été réempruntés seulement afin d'amortir un peu et en raison du taux légèrement supérieur à 2.05%, bloqué sur cinq ans. Les charges communales sont à présent de CHF 16'400.- contre CHF 16'500.- auparavant.

Bâtiments communaux (Motion de M. Michel Erb)

L'étude est en cours, les retours des architectes mandatés pour ce projet sont attendus les prochaines semaines et seront probablement présentés au prochain Conseil.

Réfection de la salle de la Municipalité

Cette salle datait d'un certain temps : suppression des armoires pour gagner de la place et pouvoir isoler le mur du fond (qui ne l'était pas or ce bâtiment est chauffé à l'électricité), rafraîchissement de la peinture, lissage du plafond, ponçage-vitrification du parquet et changement du mobilier. Tous ces travaux ont été financés par le budget à disposition.

Éclairage public

On a demandé à la SEFA (Société Électrique des Forces de l'Aubonne) si nous pouvions éteindre l'éclairage public la nuit vers 23h-minuit. C'est assez compliqué car nos dix-sept éclairages publics sont relativement vétustes et il y a le problème des passages piétons sur la route cantonale, dont la dissociation du reste du réseau serait onéreuse (et nous trouvons dangereux de les laisser sans lumière). Une étude sur le renouvellement complet de l'éclairage des secteurs gare et village est en cours, il a donc été décidé de ne pas éteindre l'éclairage de nuit en sachant que celui-ci sera probablement renouvelé prochainement.

Mobilité douce – cheminement piéton entre Allaman et Etoy

Un cheminement le long de la Coop permet de traverser l'Aubonne en passant sous le viaduc des CFF. À la suite à l'ouverture du gymnase à Etoy, ce chemin est régulièrement utilisé par les étudiants ce qui pose un problème pour l'Etat de Vaud qui pousse, tout comme l'ARCAM (Association de la région de Cossonay – Aubonne – Morges) et la Commune d'Etoy, pour avoir un cheminement viabilisé et sécurisé pour la rentrée prochaine. Le gros enjeu est le passage par-dessus la route cantonale qui descend depuis Aubonne : l'idée serait de mettre une passerelle (provisoire ou non) pour enjamber la route et éviter ce passage qui reste très dangereux.

Modification de l'annexe sur le stationnement privilégié

Nous avons étudié la possibilité d'étendre la vente de macarons de stationnement à des non-résidents d'Allaman. On a eu le retour de M. Prix (sur la base de taxes mensuelles de CHF 100.- et annuelles de CHF 1'100.-) et on attend plus que le retour de l'Etat de Vaud et la publication dans la FAO (Feuille d'Avis Officielle), ce qui marquera sa mise en application. L'idée est de limiter l'émission de ces macarons à certains parkings afin d'éviter leur saturation, notamment celui de la Grande Salle par le restaurant...

M. Jacques Cauderay – Municipal, routes - services industriels, assainissement & déchets

Stationnement à la plage

Mme Evelyne Erb, M. Patrick Hassler et M. Jacques Cauderay travaillent de concert sur le dossier et ont mandaté l'entreprise Citec pour les épauler. Une solution se dessine mais demande encore du travail et nous espérons pouvoir vous présenter un concept au plus vite.

SDIS (Service de Défense Incendie et Secours)

L'inauguration de la caserne d'Aubonne aura lieu le 29 avril, plus de renseignements sont disponibles auprès de M. Jacques Cauderay et le concours est réservé aux pompiers.

STEP (Station d'Épuration) – groupe électrogène

Il est en place et n'a heureusement pas servi. Il s'agit de 1'400 kilos de groupes électrogènes installés dans toutes les STEP du Canton, c'est un gros investissement pour rien du tout finalement mais c'est obligatoire.

Déchèterie-déchets

L'arrivée du printemps nécessite un petit rappel sur les déchets verts qui sont à composter sur sa parcelle ou à porter à la déchèterie : les abandonner dans la nature est passible de sanctions. Les déchets ménagers sont à mettre en sacs taxés, seuls les déchets générés dans la rue sont à mettre dans les poubelles publiques dont le nombre a été diminué et l'ouverture de celles restantes a été réduit.

Routes

Route du signal : prolongement de la zone 30 km/h depuis le 21 février.

Route de la gare : le 60 km/h a été demandé à la DGMR qui va faire une étude sur toute la zone y compris celle d'IKEA.

Barrière du chemin des Ânes : en collaboration avec Citec, nous avons demandé des offres pour différentes variantes telles que solaires, électriques, bandes rétractables. Certaines de ces dernières impliquent du génie civil et de l'électricité. Une solution devrait vous être proposée en juin.

Parking de la Grande Salle et IKEA

Un passage a été créé entre le parking de la Grande Salle et le trottoir IKEA afin de sécuriser ce

parcours et ne plus avoir de clôture abîmée par les clients d'IKEA piégés à l'angle du parking. IKEA a pris ces travaux à sa charge. Nous avons mis à disposition l'accès à ce passage qui est provisoire. Un aménagement plus péren est à l'étude auprès d'IKEA qui en a fait la demande.

Bois du chemin creux

Lors du dernier Conseil ce bois a été proposé aux habitants de la Commune : les trois intéressés ont valorisé ce bois dans la bonne humeur et en sont remerciés.

M. Patrick Guex – Municipal, écoles - cohésion sociale, église & culte

Félicitations à Mme Mennetret pour son élection et plein succès dans ses futures fonctions.

Espace prévention

Au vu du succès du précédent atelier « vols à la tire » de 2022, un atelier « cyber criminalité » pour les seniors a été organisé récemment avec le soutien de l'adjudant Gilles Perruchoud et de l'Espace Prévention de la Côte. Vingt-six participants étaient présents et ont reçu des rappels très importants sur des choses concrètes. De chaleureux remerciements sont présentés.

Ecole ASSAGIE (Association scolaire Aubonne – Gimel – Etoy)

Le Conseil général de Féchy a accordé une enveloppe de CHF 16'000'000.- pour agrandir le collège et construire un second bâtiment avec une salle de gymnastique. Ce bâtiment a été reconnu par l'ASSAGIE et les élèves d'Allaman pourront le fréquenter au même titre que celui d'Aubonne.

ORPC (Office Régional de la Protection Civile)

Cette organisation est devenue indépendante au niveau financier, il n'y a donc plus de convention mais il faut établir des statuts dont nous avons reçu un avant-projet. Le plafond d'endettement, pour l'instant prévu à CHF 1'000'000.- pour permettre des emprunts, ne peut pas être mis en place sans avoir de statuts. La Présidente du Conseil a été contactée pour désigner une Commission d'étude à ce propos. Cette étude, comme celles de toutes les Communes, va revenir ensuite vers le CODIR (Comité de Direction) de l'ORPC, puis elles seront acceptées dans le cadre du Conseil intercommunal de l'ORPC.

L'épisode de la fausse alarme qui a retentie récemment pendant quarante-cinq minutes est abordé. Elle est toujours défectueuse car elle doit encore être changée. Le bon réflexe dans une telle situation est d'allumer votre radio : si la situation d'urgence est réelle, un message passera en boucle pour vous indiquer s'il vous faut rejoindre votre abri privé ou celui du village. Des excuses sont prononcées et aussi des remerciements à tous les employés sur place ont fait leur possible pour mettre fin à cet inconfort dans les plus brefs délais.

Transports publics

Des poteaux ont été installés au niveau du passage piéton de la gare d'Allaman afin d'éviter que des personnes qui attendent des passagers s'y parquent alors que ce n'est pas un endroit pour. Des remerciements sont énoncés aux personnes en charge de ce projet.

AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de Morges Aubonne)

On en parle souvent sans pour autant vraiment comprendre les avantages que cela procure aux habitants d'Allaman. Une séance extraordinaire est agendée ce mois-ci pour créer des places d'accueil pour du parascolaire, à Morges et à Aubonne. Si vous avez besoin d'un tel service, vous pouvez en faire la demande car notre Commune est membre de ce réseau. L'AJEMA vous vient aussi en aide le jour où vous devez partir au travail et votre est malade, il suffit de les appeler.

N'hésitez pas, si on en fait partie c'est pour vous et surtout pour vous.

8. Préavis municipal n°1/2023 – demande de crédit pour une place de loisirs

Mme Lara Dizerens, Présidente, donne la parole à la Municipalité pour qu'elle détaille le préavis. Mme Evelyne Erb, Municipale, présente un petit historique des places de loisirs dont les premières datent du tout début du XIXe siècle et elles se sont développées avant tout dans les villes afin de « libérer les rues des enfants ». La problématique à Allaman est différente de celle des villes : nous avons la chance d'avoir une place de loisirs intergénérationnelle et nos enfants ont la chance d'avoir une forêt, un bord de lac et de la nature à disposition. Pour le développement de cette place de loisirs nous devons tenir compte des cinq critères suivants :

L'emplacement : le terrain choisi pour l'implantation de la place de loisirs a des particularités : il est entouré de vignes, il a des grilles d'aération car il se situe sur le toit de l'abri de protection civile, il a aussi un regard en bas près des places de parc. Il nous faut prévoir des zones ensoleillées, ombragées, accessibles aux personnes à mobilité réduite et que cet espace soit bien à l'écart de la circulation. Sur le toit de l'abri, il y a quarante à soixante cm de terre, ainsi on ne peut pas creuser plus profond ni planter d'arbre à cet endroit.

L'équipement : la Municipalité désire privilégier l'esthétisme, les matériaux naturels qui sont en général plus agréables à voir et à toucher pour les enfants, et souhaite intégrer ce qui se trouve déjà sur la place à savoir des bancs et des tables, un grill et de l'ombrage ainsi qu'une haie double mise en quiconque plutôt que des barrières métalliques.

Le revêtement : il en existe de toutes sortes, l'essentiel étant qu'ils absorbent les chocs. Je pense que notre terrain ne nécessite pas d'être grillagé, qu'on peut très bien le laisser ouvert, éviter les interdictions... Plutôt que du sol à revêtement synthétique, nous souhaitons mettre des matériaux naturels comme des bouts de bois.

Les normes de sécurité : on ne peut pas faire tout et n'importe quoi, c'est assez sévère, il y a des contrôles annuels menés par le BPA (Bureau de Prévention des Accidents). Il faut en tenir compte lors de la conception.

La maintenance : le propriétaire de l'ouvrage répond du dommage créé par des vices de constructions ou des défauts d'entretien. L'histoire de la petite fille blessée à Rolle est énoncée. Les copeaux de bois sont à remplacer tous les quatre à cinq ans car ils perdent leur élasticité. Nous avons demandé des propositions à trois entreprises suisses, et nous avons reçues des bottins de possibilités invraisemblables dont la plupart des jeux nécessitent un ancrage à plus de septante cm de profondeur. En considérant le terrain retenu, les restrictions du toit, et notre souhait de privilégier la flexibilité du terrain, le maintien de l'herbe naturelle, on a choisi des équipements pour les plus petits : un affût perché, des balançoires et un nid d'oiseau, une balançoire à bascule, un tennis de table et un but de football. Ces deux derniers équipements ont l'avantage d'être ancrés en surface et, si besoin, on peut facilement les enlever afin de mettre des tentes pour tenir une manifestation plus imposante comme nous l'avons fait il y a deux ans lors de la fête nationale.

Le budget est vite très conséquent : un total de CHF 110'000.- inclus un montant pour les imprévus ainsi que pour les aménagements paysagers. Une fois les installations réalisées, nous pourrions définir plus précisément les aménagements paysagers pour voir ce que ça donne. Même chose pour la poubelle, le panneau...ce sera fait plus tard afin de voir ce qui fait sens et éviter que les enfants ne courent sur le parking où il y a le regard, en mettant par exemple un portillon en bois... Par rapport à ce budget nous avons monté un dossier et envoyé des demandes de sponsoring la semaine passée, sans certitude sur les retours.

Il y a des normes à respecter pour les arbres également : un grand arbre qui doit donner de l'ombre ne peut pas être planté à moins de six mètres du bord du terrain.

Nous avons reçu une pétition il y a plus d'une année, de dix-huit enfants d'Allaman, qui réclament des installations pour jouer : un terrain de foot, d'uni hockey, de basket, du vtt et du skate. A ce

jour nous avons trente-quatre enfants âgés entre un et dix ans et une trentaine d'adolescents. Je ne sais pas combien de temps ils pourraient jouer sur cette place-là et ça prêterait l'aspect naturel et la flexibilité qu'on désire maintenir au terrain. Je rappelle quand même que la Municipalité, dans cette législature et les précédentes, sponsorise chaque enfant à hauteur de CHF 50.- par année à chaque fois qu'il participe à un club d'activité physique. On reçoit les lettres du club de foot d'Aubonne par exemple, puisque nous n'avons pas de club de foot à Allaman, qui nous confirme la présence des enfants. L'autre idée que nous avons est d'organiser, au même titre que la sortie annuelle des aînés, une sortie annuelle des ado auxquels sera laissé le choix d'une activité : la demi-journée organisée leur permettra de rencontrer un professeur de sport spécifique qui pourra leur apprendre des règles particulières... Il nous reste à convoquer tous les enfants de la pétition pour les informer de ce qui va se passer avec notre place de loisirs.

Avec l'aménagement de la place proposée, on disposerait d'une place de rencontre sécurisée pour toutes et tous, quel que soit l'âge, pas seulement pour les plus jeunes, et cet espace permettrait l'organisation de fêtes privées comme des anniversaires par exemple, comme cela s'est déjà fait. Cela favoriserait les liens et la cohésion sociale à Allaman.

Mme Lara Dizerens, Présidente, donne la parole au rapporteur de la COFIN M. François Theinz pour lecture du rapport relatif au préavis N°1/2023. Cette dernière recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que proposé.

La discussion est ouverte :

- Mme Marie-Françoise Croutaz demande quel est le revêtement choisi pour le toboggan ?

- Mme Evelyne Erb confirme qu'il sera en inox.

- Mme Marie-Françoise Croutaz relate que sa petite fille s'est déjà brûlée les cuisses l'été passé sur un toboggan de ce type et invite la Municipalité à y réfléchir d'avantage.

- Mme Evelyne Erb affirme en avoir déjà parlé avec les experts qui lui ont confirmé que c'est sécurisé et que cela ne pose aucun problème mais en prend note.

- Mme Corinne Schär interroge sur la sécurité envisagée côté vignes ? Y aura-t-il une haie prévue ?

- Mme Evelyne Erb, Municipale, répond que c'est un choix de ne pas enfermer la place de loisirs ainsi, côté vignes, il n'y a pas de haie prévue. Peut-être que le ballon ira une fois dans les vignes mais ce n'est pas bien grave. Tout sera ouvert, permis et autorisé.

- M. Michel Cornaz suggère d'ajouter un point d'eau, et s'il y a des toilettes ce serait encore mieux.

- Mme Evelyne Erb, Municipale, confirme que le point d'eau a été évoqué, il faudra voir avec le budget et une fois le projet fini où nous pourrions l'installer.

- M. Adrien Martin demande s'il est prévu des points d'électricité sur cette place.

- Mme Evelyne Erb, Municipale, répond qu'aucun point d'électricité n'est prévu sur la place pour le moment, qu'on pourra tirer de l'électricité pour des événements ponctuels. Ce n'est pas dans le budget pour l'instant, on pourra peut-être en discuter une fois l'installation en place.

Vote

D'accepter le préavis n° 1/2023 relatif à une demande de crédit pour la création d'une place de loisirs

Accepté à la majorité (22 voix)

9. Propositions individuelles et divers

- M. Frédéric Baumgartner renouvelle sa demande de modification de structure d'ordre du jour afin de traiter les préavis avant les communications de la Municipalité à l'avenir afin de permettre

aux personnes du Conseil devant travailler sur les préavis de mieux comprendre ce qui est attendu d'elles.

- Mme Lara Dizerens, Présidente, prend bonne note et appliquera les modifications dès la prochaine séance au même titre que l'approbation de l'ordre du jour qui sera mis en tout début.

- Mme Corinne Schär propose d'organiser une formation afin que la population sache utiliser un extincteur et comment réagir en cas de feu, comme cela a déjà été fait il y a quelques années.

- M. Jacques Cauderay, Municipal, confirme qu'il y avait eu des exercices organisés à Allaman à l'époque où la Commune avait encore son propre corps de pompiers et va se renseigner auprès du SDIS (Service de Défense Incendie et Secours) pour tenter de mettre en place une initiation au niveau régional peut-être.

- M. François Theinz rajoute qu'à l'époque c'était une action commune entre les pompiers et l'entreprise privée Sicli.

- M. Patrick Guex, Municipal, ajoute qu'à l'époque, c'était plus qu'une initiation aux extincteurs car on apprenait aussi comment réagir quand une friteuse prend feu, les bons réflexes, et il appuie vraiment cette idée.

- M. Christian Dubey demande à M. Jacques Cauderay s'il serait possible, au niveau des éco-points, de revenir à l'ancien système avec des cartes, ayant observé des camping-car's venant vider leurs poubelles, des personnes qui jettent des sacs non taxés...

- M. Jacques Cauderay, Municipal, est conscient de cette problématique mais le nouveau règlement sur les déchets ne permet pas un retour en arrière d'autant plus que les mécanismes ont été démontés car leur maintien était coûteux. Les déchets sauvages sont gardés à l'œil, toutefois des contrôles sont faits au niveau de la région et il n'y a pas eu de dépassements significatifs de sacs non-taxés. Il s'agit peut-être un coup de chance le jour où les contrôleurs étaient là.

- M. Christian Dubey interroge sur la limitation de vitesse des véhicules dans la zone qui va de l'eau noire jusqu'au parking du Port à sec. Au vu des excès constatés à cet endroit, pourrait-on envisager un 50km/h de l'eau noire jusqu'au restaurant à et le reste de la route jusqu'au Port à sec à 30 km/h ? Il signale aussi que de nombreuses personnes ne respectent pas le sens interdit de cette même zone et trouve ça malheureux.

- M. Jacques Cauderay, Municipal, explique que le concept actuellement à l'étude prévoit que le tronçon entre l'eau noire et la sortie sur la route Suisse soit régulé entre 50 km/h et 60 km/h. Concernant la circulation à sens unique, il est autorisé de circuler à contre sens à vélo, en direction de Perroy, mais pas en véhicule à moteur. La seule solution pour les voitures est de mettre une amende mais pour ce faire il faut obtenir un flagrant délit ce qui n'est pas évident à l'heure actuelle. La seule autre solution qui consiste à se mettre face à face avec les chauffards, les empêcher de passer, est dangereuse. Aucune autre solution n'est possible pour l'instant.

- M. Christian Dubey interroge à Mme Evelyne Erb sur l'utilité des piquets rouges observés le long de l'Aubonne.

- Mme Evelyne Erb, Municipale, répond qu'ils délimitent la limite du domaine public. Le côté Buchillon va aussi être piqueté, du fait des problèmes d'érosion.

- M. Christian Dubey constate que Lecoultre est sur une zone protégée et qu'il comprend qu'un particulier n'aurait rien le droit de faire sur une telle parcelle. Sachant cela, que va-t-il se passer ?

- Mme Evelyne Erb, Municipale, montre le dossier sur lequel tout ce qui ne devrait pas exister sur cette parcelle est répertorié. Une liste complète des infractions a été envoyée à la Municipalité par le Guichet Professionnel de l'Etat de Vaud : retrait de matériaux à 5m de la lisière, réfection de la palissade, ajout d'une nouvelle palissade, nettoyage, replantation d'arbres...un délai a été posé au 31 mai 2023 et un autre à fin novembre 2023. Il y a la volonté de la part du Canton de remettre un peu d'ordre malheureusement ce dossier date de plusieurs

années et il est étonnant que rien ne se soit passé depuis. Le suivi est prévu d'ici fin novembre.

- M. François Pomport revient sur la possibilité de donner des macarons pour les non-résidents et s'inquiète, au vu de la réduction préalable du nombre de places de parking sur la Commune, qu'il n'y en ait plus suffisamment pour les habitants d'Allaman. Est-ce que les places dans le village sont concernées par ce projet ou juste celles près de la gare ?

- M. Colin Compondu, Municipal, confirme que la phase de test concerne dix macarons et le parking de la Grande Salle seulement, qu'il est prévu de procéder à une application progressive par zone et pas à tout le village.

- M. Vladimir Sanz signale que sur la petite route qui part de la gare en direction du Château, il ramasse passablement de déchets régulièrement et demande s'il serait envisageable d'y installer une poubelle.

- M. Jacques Cauderay, Municipal, répond que c'est envisageable même si en réalité les poubelles attirent des déchets qui ne finissent pas systématiquement dedans. Cette zone est régulièrement contrôlée et nettoyée lors du « clean-up days », mais tout ce qui longe les chemins de fer sont connus pour contenir de nombreux déchets de manière générale. Il prend note de la demande et va l'étudier.

- M. Patrick Hassler, Syndic, précise que cette forêt vient d'être rachetée par les propriétaires du Château l'automne passé, c'est donc une forêt privée dans laquelle il est difficile d'intervenir. C'est au propriétaire à prêter attention et à entretenir le lieu, surtout en sachant que cette forêt a une très haute valeur, et il est convaincu que cela va se faire prochainement. Au niveau du concept de circulation de la plage, le but est plutôt d'avoir un 30 km/h sur l'ensemble de la route à partir de Perroy et ils vont approcher cette Commune à ce sujet. Autour du Port à sec, l'idée est de créer une zone de rencontre, limitée à 20 km/h où les piétons auront la priorité comme cela se fait déjà en pratique lors de la saison estivale.

- M. Patrick Guex, Municipal, précise au niveau de l'intervention sur le chemin qui part dans la forêt depuis la gare, que la Municipalité surveille cet endroit même s'il est privé car il y a toujours eu un trafic depuis plusieurs années (affaires volées dans le train...). La Police est souvent sollicitée pour faire des contrôles car des voitures y sont observées au milieu de la nuit et qu'il n'est pas souhaité que la situation du passé se reproduise. Il invite les Conseillers à signaler toute chose bizarre au 117 afin qu'ils viennent contrôler et lutter contre l'installation d'un nouveau « repaire ».

- Mme Corinne Pomport demande s'il est possible de grouper les envois des convocations et documents du Conseil pour les personnes habitants à la même adresse, voire de recevoir ces documents par email à la place.

- Mme Lara Dizerens, Présidente, pense que tout ceci se mettra en place avec la nouvelle secrétaire et invite Mme Pomport à lui envoyer un email avec cette demande.

- M. Patrick Guex, Municipal confirme que pour l'envoi des documents du Conseil par email il est nécessaire de modifier un des points du règlement du Conseil. M. J. Cauderay a remis une motion à ce sujet en tant que Conseiller, celle-ci est dans les mains de la Municipalité pour changement du règlement futur.

- Mme Marthe Cauderay regrette le choix du carrelage de la Grande Salle près d'IKEA et demande s'il était neuf ou provenait d'une démolition.

- M. Patrick Hassler, Syndic, répond qu'il ne connaît pas la provenance du carrelage car les travaux étaient déjà engagés lors de la prise de fonction de la Municipalité actuelle et confirme qu'il faudra faire avec ce carrelage pendant un moment.

- Mme Lara Dizerens, Présidente, encourage les Conseillers et Conseillères à se présenter pour la Commission ad-hoc relative à la Protection Civile et demande à M. Patrick Guex d'exposer les

attentes.

- M. Patrick Guex, Municipal, explique qu'il y a deux solutions : soit Mme la Présidente active la Commission des règlements ou une Commission ad-hoc est nommée pour analyser le projet de l'ORPC c'est-à-dire l'ajout de l'article 30 dans la nouvelle convention. Il confirme qu'il sera présent avec la Commission pour leur expliquer ce qu'il en est.

- Mme Lara Dizerens, Présidente, confirme qu'elle convoquera donc la Commission des règlements pour ce sujet.

La parole n'est plus demandée. L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente clôt la séance à 20h49, rappelle la date de la prochaine agendée au 12 juin et invite l'Assemblée à se retrouver à l'étage inférieur pour l'agape prévue.

La Présidente



Lara Dizerens



La Secrétaire



Fanny Gantin